

LA BOITE A MUS'

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
LA BOITE A MUS'

La Patio – 1, place Victore Schoelcher
13090 Aix en Provence

Ce rapport contient 16 pages

enumière

Société à responsabilité limitée d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes Inscrite au Tableau de l'Ordre PACA sous le n°10-00011116 et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Aix- Bastia sous le n°4100090969

Siège social : 64, rue Gutenberg 13300 Salon de Provence
Capital social : 100 000€
Code APE : 6920Z
888 237 815 RCS Salon
TVA Union Européenne : FR 73 888 237 815



Association LA BOITE A MUS'

Siège social : Le Patio – 1, Place Victore Schoelcher

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'attention des membres de l'Association LA BOITE A MUS'

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LA BOITE A MUS' relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

énumière

Société à responsabilité limitée d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes Inscrite au Tableau de l'Ordre PACA sous le n°10-00011116 et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Aix- Bastia sous le n°4100090969

Siège social : 64, rue Gutenberg 13300 Salon de Provence
Capital social : 100 000€
Code APE : 6920Z
888 237 815 RCS Salon
TVA Union Européenne : FR 73 888 237 815



Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, de la date de notre nomination à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans le paragraphe « Changement de méthode » des comptes annuels.

La première application du règlement ANC 2023-03 a nécessité une modification de la nomenclature comptable dont les principaux effets sont les suivants :

- Redéfinition du résultat exceptionnel, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives ;
- Suppression de la technique du transfert de charges, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature ;
- Modification du plan de comptes et introduction d'une nouvelle nomenclature, notamment pour assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers ;
- Refonte des modèles d'états financiers (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance.

L'application du règlement est prospective à compter du 1er janvier 2025.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

énumière

Société à responsabilité limitée d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes Inscrite au Tableau de l'Ordre PACA sous le n°10-00011116 et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Aix- Bastia sous le n°4100090969

Siège social : 64, rue Gutenberg 13300 Salon de Provence
Capital social : 100 000€
Code APE : 6920Z
888 237 815 RCS Salon
TVA Union Européenne : FR 73 888 237 815



Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :



- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Salon de Provence le 24 juin 2026



Enumière

Christelle POMMIER
Commissaire aux comptes



Bilan - du 01/01/2025 au 31/12/2025 - *Bilan Association*

BILAN-ACTIF	Brut	Amort. et dépréciations	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acomptes				
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	55 313,27	42 508,94	12 804,33	16 510,13
Autres immobilisations corporelles	12 515,00	6 905,64	5 609,36	7 753,53
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	67 828,27	49 414,58	18 413,69	24 263,66
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	49,00		49,00	49,00
Immobilisations financières	49,00		49,00	49,00
Actif Immobilisé	67 877,27	49 414,58	18 462,69	24 312,66
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens	18 438,57		18 438,57	
En cours de production de services				15 897,05
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Stocks	18 438,57		18 438,57	15 897,05
Avances et acomptes versés sur commandes				
Usagers et comptes rattachés	6 683,89		6 683,89	6 350,93
Autres créances	46 548,62		46 548,62	34 480,72
Créances	53 232,51		53 232,51	40 831,65
Valeurs mobilières de placement	40 797,00		40 797,00	60 598,75
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	103 148,87		103 148,87	78 289,54
Charges constatées d'avance	1 522,58		1 522,58	1 500,40
Divers	145 468,45		145 468,45	140 388,69
Actif Circulant	217 139,53		217 139,53	197 117,39
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
Total Actif	285 016,80	49 414,58	235 602,22	221 430,05

BILAN-PASSIF	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	72 209,83	71 259,67
Résultat	2 900,66	950,16
Subventions d'investissement	14 642,92	20 734,24
Provisions réglementées		
Fonds propres	89 753,41	92 944,07
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
Fonds dédiés	10 360,00	13 460,00
Autres fonds associatifs	10 360,00	13 460,00
Provisions pour risques	4 000,00	4 936,00
Provisions pour charges	22 780,81	20 676,09
Provisions pour risques et charges	26 780,81	25 612,09
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 518,17	2 998,16
Dettes fiscales et sociales	37 131,05	30 182,60
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	54 958,78	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	2 100,00	56 233,13
Dettes	108 708,00	89 413,89
Ecarts de conversion - Passif		
Ecarts de conversion		
Total Passif	235 602,22	221 430,05

Compte de résultat - du 01/01/2025 au 31/12/2025 - Compte de résultat Association - BAM

Compte de résultat	du 01/01/2025 au 31/12/2025	du 01/01/2024 au 31/12/2024
Cotisations	5 048,00	3 885,00
Ventes de biens	7 025,17	1 438,34
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	260 396,85	167 221,80
dont parrainages		
Ventes de biens et services	272 470,02	172 545,14
Concours publics et subventions d'exploitation	141 813,75	175 061,55
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co		
Dons manuels	150,00	2 441,14
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Ressources liées à la générosité du public	150,00	2 441,14
Contributions financières	3 104,52	
Produits de tiers financeurs	145 068,27	177 502,69
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et tr	936,00	14 997,00
Utilisations des fonds dédiés	5 460,00	12 600,00
Production immobilisée et en-cours de production	2 541,52	15 897,05
Autres produits	8 578,45	18 053,83
Total I	435 054,26	411 595,71
Achats de marchandises		-1 583,31
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	-163 273,82	-118 956,39
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	-5 547,61	-3 717,84
Salaires et traitements	-192 873,88	-194 664,03
Charges sociales	-62 015,43	-58 143,23
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	-7 501,34	-6 544,24
Dotations aux provisions	-2 104,72	-6 914,62
Reports en fonds dédiés	-2 360,00	-9 460,00
Autres charges	-14 393,00	-10 351,28
Total II	-450 069,80	-410 334,94
Résultat d'exploitation	-15 015,54	1 260,77
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis	1 759,95	950,65
Autres intérêts et produits assimilés	241,88	1 347,32
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placemen		
Total III	2 001,83	2 297,97
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provi		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placeme		
Autres charges financières		
Total IV		
RESULTAT FINANCIER	2 001,83	2 297,97
RESULTAT COURANT avant impôts	-13 013,71	3 558,74
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		14 602,02
Reprises sur prov., dépréciations et transferts de charges		

Compte de résultat	du 01/01/2025 au 31/12/2025	du 01/01/2024 au 31/12/2024
Total V		14 602,02
Sur opérations de gestion		-760,00
Sur opérations en capital		-17 438,26
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.		
Total VI		-18 198,26
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-3 596,24
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	15 914,37	987,66
EXCEDENT OU DEFICIT	2 900,66	950,16



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS AU 31/12/2025

1. Objet social

L'association La Boîte à Mus' a pour objet :

- de promouvoir sur le plan local, sur le territoire métropolitain Aix-Marseille, au niveau régional et sur les plans nationaux et internationaux des artistes (musiciens, danseurs, acteurs...).
- d'organiser différentes manifestations culturelles et artistiques : spectacles, cours, stages, expositions et diverses rencontres.
- d'effectuer toutes autres prestations artistiques, techniques, administratives et de formation dans le domaine du spectacle vivant.
- de gérer les éditions, la production, la promotion musicale et audiovisuelle.

2. Nature et périmètre des activités

Depuis sa création en 2008, la Boîte à MUS' production œuvre au développement d'artistes de la région, en les accompagnant dans leur parcours scénique, en leur apportant des conseils pour la production phonographique et en assurant la diffusion, la communication ainsi que l'organisation d'ateliers pédagogiques. En 2010, l'association a créé le Festival MUS'iterrannée, dédié aux musiques traditionnelles et du monde prenant place chaque printemps.

Portée par des valeurs de partage et de convivialité, la Boîte à MUS' considère la musique comme un vecteur de tolérance, de rencontre et de dialogue entre les cultures. Elle mène ainsi des actions auprès de publics éloignés (maison de Gardanne, maisons d'arrêt de Luynes et de Salon), du jeune public, ainsi qu'en partenariat avec des écoles de la métropole pour favoriser l'accès à la musique pour tous.

Cette année encore, l'association a poursuivi sa mission d'aide à la création, de conseil et de production d'événements sur l'ensemble du territoire, avec une forte implantation dans la Région Sud, notamment au sein de la Métropole Aix-Marseille Provence.

Depuis 2021, la Bàm' développe également des activités à la Bastide Granet, où sont proposés des ateliers pour enfants et adultes, des concerts mensuels, des expositions d'artistes locaux et des stages pendant les vacances scolaires.

3. Faits majeurs de l'exercice

L'exercice 2024 a été marqué par une augmentation de l'activité de diffusion et de production artistique +84k€.

Le budget global est de 437 056€ en 2025 contre 428 812€ en 2024.

Les subventions publiques ont diminuées. Elle passent de 175k€ en 2024 à 127k€ en 2025 soit une diminution de 48k€

4. Principes, règles et méthodes comptables

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partis intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :- continuité de l'exploitation,- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,- indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le changement de réglementation comptable lié à la première application du règlement ANC 2022-06 est constitutif d'un changement de méthode comptable dont les principaux effets sont les suivants :

- Redéfinition du résultat exceptionnel, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives ;
- Suppression de la technique du transfert de charges, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature ;
- Modification du plan de comptes et introduction d'une nouvelle nomenclature, notamment pour assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers ;
- Refonte des modèles d'états financiers (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance.

L'application du règlement est prospective à compter du 1er janvier 2025.

5. États et tableaux financiers

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 67828 € en valeur brute, pour un montant d'amortissements cumulés de 49414 €, soit une valeur nette de 18 413 € au 31/12/2025.

Liste des immobilisations au 31/12/2025												
Code	Date d'achat	Début économique	Libellé	Valeur brute	Base d'amortissement	Valeur résiduelle	Durée économique	Méthode économique	Dotations	Cumul des dotations	VNC	Nature
21542000 - MATERIEL SON SCENE ET FIXATION												
6	01/01/2015	01/01/2015	MATERIEL SON AMORTI	29 215,50	29 215,50		60 L			29 215,50		Autres
001	02/01/2023	02/01/2023	MDE - Matériel Son et Lumières	12 226,06	12 226,06		60 L		2 445,21	7 328,84	4 897,22	Autres
002	24/08/2023	24/08/2023	MDE - Matériel Son et Lumières	11 070,34	11 070,34		60 L		2 214,07	5 209,21	5 861,13	Autres
4	01/10/2024	01/10/2024	THOMAN - Neumann KM 184MT	1 150,00	1 150,00		60 L		230,00	287,50	862,50	Autres
9	25/02/2025	25/02/2025	MPB - Appareil photo Sony Alpha	1 651,37	1 651,37		36 L		467,89	467,89	1 183,48	Autres
Total compte 21542000				55 313,27	55 313,27				5 357,17	42 508,94	12 804,33	
21810000 - INSTALLATIONS GALES, AGENT, AMÉNAGT.DIV.												
7	01/01/2015	01/01/2015	INSTALLATION AMORTIE	1 700,00	1 700,00		60 L			1 700,00		Autres
Total compte 21810000				1 700,00	1 700,00					1 700,00		
21820000 - MATÉRIEL DE TRANSPORT												
003	09/11/2023	09/11/2023	CAMION IVECO	9 500,00	9 500,00		60 L		1 900,00	4 074,44	5 425,56	Véhicule
Total compte 21820000				9 500,00	9 500,00				1 900,00	4 074,44	5 425,56	
21830000 - MATÉRIEL DE BUREAU												
8	01/01/2015	01/01/2015	MATERIEL BUREAU AMORTI	582,50	582,50		60 L			582,50		Autres
004	02/10/2023	02/10/2023	DARTY - IPHONE	732,50	732,50		36 L		244,17	548,70	183,80	Autres
Total compte 21830000				1 315,00	1 315,00				244,17	1 131,20	183,80	
Total Immobilisations corporelles				67 828,27	67 828,27				7 501,34	49 414,58	18 413,69	
Total immobilisations				67 828,27	67 828,27				7 501,34	49 414,58	18 413,69	

Dotations comptables du 01/01/2025 au 31/12/2025

Cod	Date ac	Début amort.	Libellé	Valeur brute	Duré	Tau	Méth	Amort. Antérie	Dotatio	Cumu	VNC
21542000 - MATERIEL SON SCENE ET FIXATION											
Hors mouvement											
001	02/01/2023	02/01/2023	MDE - Matériel Son et Lumières	12 226,06	60	20,00	L	4 883,63	2 445,21	7 328,84	4 897,22
002	24/08/2023	24/08/2023	MDE - Matériel Son et Lumières	11 070,34	60	20,00	L	2 995,14	2 214,07	5 209,21	5 861,13
4	01/10/2024	01/10/2024	THOMAN - Neumann KM 184MT	1 150,00	60	20,00	L	57,50	230,00	287,50	862,50
6	01/01/2015	01/01/2015	MATERIEL SON AMORTI	29 215,50	60	20,00	L	29 215,50		29 215,50	
Total Hors mouvement				53 661,90				37 151,77	4 889,28	42 041,05	11 620,85
Acquisitions											
9	25/02/2025	25/02/2025	MPB - Appareil photo Sony Alpha /	1 651,37	36	33,33	L		467,89	467,89	1 183,48
Total Acquisitions				1 651,37					467,89	467,89	1 183,48
Total compte 21542000				55 313,27				37 151,77	5 357,17	42 508,94	12 804,33
21810000 - INSTALLATIONSGALES, AGENCT, AMÉNAGT.DIV.											
Hors mouvement											
7	01/01/2015	01/01/2015	INSTALLATION AMORTIE	1 700,00	60	20,00	L	1 700,00		1 700,00	
Total Hors mouvement				1 700,00				1 700,00		1 700,00	
Total compte 21810000				1 700,00				1 700,00		1 700,00	
21820000 - MATÉRIEL DE TRANSPORT											
Hors mouvement											
003	09/11/2023	09/11/2023	CAMION IVECO	9 500,00	60	20,00	L	2 174,44	1 900,00	4 074,44	5 425,56
Total Hors mouvement				9 500,00				2 174,44	1 900,00	4 074,44	5 425,56
Total compte 21820000				9 500,00				2 174,44	1 900,00	4 074,44	5 425,56
21830000 - MATÉRIEL DE BUREAU											
Hors mouvement											
004	02/10/2023	02/10/2023	DARTY - IPHONE	732,50	36	33,33	L	304,53	244,17	548,70	183,80
8	01/01/2015	01/01/2015	MATERIEL BUREAU AMORTI	582,50	60	20,00	L	582,50		582,50	
Total Hors mouvement				1 315,00				887,03	244,17	1 131,20	183,80
Total compte 21830000				1 315,00				887,03	244,17	1 131,20	183,80
Total immobilisations				67 828,27				41 913,24	7 501,34	49 414,58	18 413,69

Stocks

Les prestations de service en cours sont de 18 438€ en 2025 contre 15 897€ en 2024, soit une variation de 2541€. Les encours représentent les coûts des ateliers à la Bastide de septembre à décembre liés à la gestion sur l'année scolaire.

Cette méthode de comptabilisation a été mis en place en 2024, précédemment passé en CCA.

Provisions

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 26780€ en 2025, contre 25612 € en 2024.

	31/12/2024	Dotations	Reprises	31/12/2025
Provisions pour risques	4 936,00 €	- €	936,00 €	4 000,00 €
Provisions pour charges	20 676,09 €	2 104,72 €	- €	22 780,81 €
Total Provisions	25 612,09 €	2 104,72 €	936,00 €	26 780,81 €

Fonds propres et subventions

Les fonds propres s'élèvent à 89 753 €, composés du report à nouveau (72 209 €), du résultat de l'exercice (2900€) et des subventions d'investissement (14 643 €).

	31/12/2024	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
Report à nouveau	71 259,67 €	950,16 €	- €	72 209,83 €
Résultat de l'exercice	950,16 €	2 900,66 €	950,16 €	2 900,66 €
Subventions d'investissement	20 734,24 €	- €	6 091,32 €	14 642,92 €
Total Fonds propres	92 944,07 €	3 850,82 €	7 041,48 €	89 753,41 €

Fonds dédiés

Les fonds dédiés correspondent à des financements affectés à des projets non encore réalisés à la clôture de l'exercice. Ils diminuent à 10360€ contre 13460 € en 2024, traduisant la consommation partielle des crédits affectés.

Éléments	31/12/2024	Dotations	Utilisations	31/12/2025
Projets artistiques et pédagogiques	13 460,00 €		2 360,00 €	10 360,00 €
Total Fonds dédiés	13 460,00 €	- €	2 360,00 €	10 360,00 €

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement s'élèvent à 14 642€ contre 20 734€ au 31 décembre 2024,

Code	Date d'octroi	Montant HT	Antérieurs	Dotation	Cumul des dotations	Solde
001 CG13	22/10/2022	9 999,66 €	3 110,48 €	2 061,98 €	5 172,46 €	4 827,20 €
002 REGION	23/06/2023	10 000,00 €	3 089,38 €	2 029,35 €	5 118,73 €	4 881,27 €
003 METROPOLE	22/06/2022	10 000,00 €	3 065,56 €	2 000,00 €	5 065,56 €	4 934,44 €
Total subventions		29 999,66 €	9 265,42 €	6 091,33 €	15 356,75 €	14 642,91 €

Charges constatées d'avance et produits à recevoir

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 1 522 €, contre 1500 € en 2024. Les produits constatés d'avance représentent 2100 €.

6. Répartition des produits de l'activité

Les produits d'exploitation s'élèvent à 435 054€, se répartissant entre :

- Prestations de services et ventes (Cession spectacles, Ateliers Bastide, billetterie et autres) : 267 422€
- Cotisations/adhésions : 5 048€
- Subventions et concours publics : 141 814€
- Dons manuels et mécénat : 150 €
- Autres produits et reprises : 20 620€

7. Résultat de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est excédentaire de 2900 €, venant porter les fonds propres à 89 753 € au total.

8. Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée, car sa divulgation conduirait indirectement à mentionner une rémunération individuelle.